

MODALITÉS D'ADMISSION

Hors Temps Scolaire et Aménageables

CANDIDATS DÉBUTANTS

Instrument

Trois choix de disciplines sont requis, les élèves étant admis dans l'une des disciplines demandées déterminée par la direction, en fonction des places disponibles. Une rencontre avec les enseignants est exigée, lors d'une journée portes ouvertes en juin (ou en avril dans le cas des horaires aménageables). En cas de manque de place, les élèves peuvent être inscrits sur liste d'attente.

Maîtrise

Admission sur concours d'entrée.

Chant lyrique

Admission sur concours d'entrée, y compris pour l'année d'initiation, après préparation effectuée avec l'enseignant dès la rentrée.

Jazz

Admission sur concours d'entrée, y compris pour l'année d'initiation. Ce concours d'entrée a lieu en septembre et comporte deux tours. Le premier tour du concours d'entrée est une présélection sur vidéo. Lors de son inscription, le candidat envoie une vidéo de 2 à 4 minutes, correspondant à l'interprétation d'un morceau à caractère jazz, suivi d'une improvisation sur la même grille harmonique.

Théâtre

Admission en Atelier tremplin sur inscription par ordre d'arrivée, dans la limite des places disponibles. Admission en 1^{er} cycle sur concours d'entrée pour les élèves extérieurs ou sur examen de fin de cycle pour les élèves de l'Initiation-Atelier tremplin.

Analyse musicale - Histoire de la musique - Commentaire d'écoute - Écriture - Composition

Admission sur avis de l'enseignant. Pré-requis exigé : niveau 3^e cycle en Formation musicale.

Accompagnement au piano

Admission sur concours d'entrée, après préparation effectuée avec l'enseignant dès la rentrée.

Improvisation à l'orgue - Direction d'orchestre

Admission en initiation sur avis de l'enseignant (niveau minimum requis en instrument et en formation musicale) et en fonction des places disponibles. Admission en 3^e cycle et au-delà sur concours d'entrée.

Chœurs - Ensembles vocaux

Admission sur concours d'entrée et test de Formation musicale.

Danse

Admission sur concours d'entrée (certificat médical de non contre-indication exigé).

CANDIDATS NON DÉBUTANTS

Instrument

Admission sur concours d'entrée en juin ou en septembre. Pour les élèves provenant d'autres CRR, intégration directe par mutation, sous réserve de places disponibles (sauf CPES Grand Est soumise à un concours d'entrée). Une auto-évaluation de Formation musicale permettra de déterminer le niveau de l'élève (sauf élèves provenant d'autres CRR). À la reprise des cours, l'enseignant se réserve le droit de réajuster le niveau de l'élève.

Maîtrise

Admission sur concours d'entrée.

Analyse musicale - Histoire de la musique - Commentaire d'écoute - Écriture - Composition

Admission sur avis de l'enseignant. Pré-requis exigé : niveau 3^e cycle en Formation musicale.

Accompagnement au piano - Improvisation à l'orgue - Direction d'orchestre

Admission en 3^e cycle et en cycle spécialisé sur concours d'entrée, après préparation effectuée avec l'enseignant dès la rentrée.

Chant lyrique - Jazz - Danse - Théâtre

Admission sur concours d'entrée après un stage dans la classe.

À NOTER

Clôture des inscriptions 15 jours avant la date du concours (sauf CPES Musique Grand Est et CPES Théâtre Nancy-Metz pour lesquelles la date limite est communiquée par l'administration).

MODALITÉS D'ADMISSION

Classes à Horaires Aménagés et S2TMD

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Les élèves désirant entrer dans l'une des Classes à Horaires Aménagés Musique, après dépôt d'un dossier d'inscription dans les délais impartis, doivent passer un test d'entrée.

Trois choix de disciplines sont requis, les élèves étant admis dans l'une des disciplines demandées, en fonction des places disponibles.

Pour l'entrée en CE1, les tests ne demandent pas de pré-requis musicaux et ont lieu à l'école au cours du deuxième trimestre de l'année scolaire précédente.

Sont dispensés de ce test, les élèves provenant d'un autre établissement de même niveau de classement (CRR) ayant produit une attestation de scolarité, ou les élèves déjà inscrits en filière Hors Temps Scolaire (HTS) au Conservatoire régional du Grand Nancy (CRGN). Les demandes d'admission, présentées par les familles, sont étudiées dans le cadre d'une commission d'affectation où siègent le Directeur du CRGN et/ou un ou plusieurs membres de la direction du CRGN, des personnels de l'Éducation nationale dont le Directeur de l'école, et des représentants des parents. Cette commission est présidée par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) de Meurthe-et-Moselle.

Sur avis de la commission, l'admission est prononcée et communiquée aux familles par l'Inspection académique.

COLLÈGE

Les demandes d'affectation, présentées par les familles, sont étudiées dans le cadre d'une commission d'affectation où siègent le Directeur du Conservatoire et/ou un ou plusieurs membres de la direction du Conservatoire, des personnels de l'Éducation nationale, dont le principal du collège, et des représentants des parents. Cette commission est présidée par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) de Meurthe-et-Moselle.

Parallèlement à cette demande, les élèves qui ne sont pas déjà inscrits au Conservatoire doivent passer un concours d'entrée pour évaluer leur niveau. Sur avis de la commission, l'Inspecteur d'académie affecte les

élèves dans le collège concerné et le principal procède ensuite à l'inscription dans la classe correspondante. Sur proposition du jury du concours d'entrée, les élèves non admis en classes à horaires aménagés peuvent éventuellement poursuivre leur scolarité au Conservatoire en filière Hors Temps Scolaire (HTS).

IMPORTANT

Un décalage d'un an maximum entre la classe et le niveau instrumental ou de Formation musicale requis (cf. tableau page suivante) est possible. Dans ce cas, l'élève se voit en obligation de réussite à l'examen de fin de cycle dès le 1^{er} passage. Une sortie de la filière CHAM/CHAD est impérative à partir de 2 ans de décalage entre la classe et le niveau instrumental ou de Formation musicale requis.

LYCÉE (BACCALAURÉAT S2TMD)

L'affectation est décidée par l'Inspection académique après avis du Directeur du Conservatoire. Les élèves qui ne sont pas déjà inscrits au Conservatoire doivent passer un concours d'entrée pour être admis préalablement au Conservatoire (sauf s'ils proviennent d'un autre CRR).

CLASSE	NIVEAU REQUIS		
	FORMATION MUSICALE	INSTRUMENT	DANSE
CE1	1 ^{er} cycle - 1 ^{re} année	1 ^{er} cycle - 1 ^{re} année	
CE2	1 ^{er} cycle - 2 ^e année	1 ^{er} cycle - 2 ^e année	
CM1	1 ^{er} cycle - 3 ^e année	1 ^{er} cycle - 3 ^e année	
CM2	1 ^{er} cycle - 4 ^e année	1 ^{er} cycle - 4 ^e année	
6^E	2 ^e cycle - 1 ^{re} année	2 ^e cycle - 1 ^{re} année	2 ^e cycle - 1 ^{re} phase
5^E	2 ^e cycle - 2 ^e année	2 ^e cycle - 2 ^e année	2 ^e cycle - 2 ^e phase
4^E	2 ^e cycle - 3 ^e année	2 ^e cycle - 3 ^e année	2 ^e cycle - 3 ^e phase
3^E	2 ^e cycle - 4 ^e année	2 ^e cycle - 4 ^e année	2 ^e cycle - 4 ^e phase
2^{NDE}	Milieu de 2 ^e cycle	Milieu de 2 ^e cycle	Milieu de 2 ^e cycle
1^{RE}	Milieu de 2 ^e cycle	Milieu de 2 ^e cycle	Milieu de 2 ^e cycle
TERMINALE	Fin de 2 ^e cycle	Fin de 2 ^e cycle	Fin de 2 ^e cycle

MODALITÉS D'ADMISSION

Musicologie

Cycle universitaire - Licence de musicologie

Les candidats doivent être titulaires d'un Baccalauréat. Admission sur entretien d'orientation au Conservatoire (et pour certaines disciplines, sur concours d'entrée). Deux sessions sont organisées, l'une en fin d'année, l'autre en septembre. Inscription simultanée à l'Université et au Conservatoire. Les étudiants en Musicologie ne sont pas concernés par les âges d'entrée dans les cycles, toutefois, en cas d'abandon des études de Musicologie en cours de Licence ou à la fin de la Licence, tout étudiant dont l'âge n'est pas conforme à l'âge requis (voir tableau page suivante) ne peut poursuivre sa scolarité au sein du Conservatoire. Au-delà de la Licence, les études au Conservatoire sont possibles en fonction des places disponibles.

MODALITÉS D'ADMISSION

Conditions d'âge à l'entrée dans les cycles

DISCIPLINE	INITIATION	1 ^{ER} CYCLE		2 ^E CYCLE	3 ^E CYCLE	SPÉCIALISÉ CPES		
	ÂGE MINI.	ÂGE MINI.	ÂGE MAXI. 1C1	ÂGE MAXI. 1C2 ET +	ÂGE MAXI.	ÂGE MAXI.	ÂGE MINI.	ÂGE MAXI.
VIOLON	6	7	10	12	16	20	-	26
ALTO	6	7	13	16	19	23	-	26
VIOLONCELLE	6	7	12	15	18	22	-	26
CONTREBASSE	6	7	20	23	26	30	-	26
FLÛTE	6	7	13	16	19	23	-	26
HAUTBOIS	6	7	13	16	19	23	-	26
BASSON	6	7	20	23	26	30	-	26
CLARINETTE	6	7	13	16	19	23	-	26
SAXOPHONE	6	7	15	18	21	25	-	26
TROMPETTE	6	7	15	18	21	25	-	26
COR	6	7	20	23	26	30	-	26
TROMBONE	6	7	20	23	26	30	-	26
TUBA	6	7	20	23	26	30	-	26
EUPHONIUM	6	7	20	23	26	30	-	26
PERCUSSIONS	6	7	15	18	21	25	-	26
PIANO	6	7	9	11	16	20	-	26

DISCIPLINE	INITIATION	1 ^{ER} CYCLE			2 ^E CYCLE	3 ^E CYCLE	SPÉCIALISÉ CPES	
	ÂGE MINI.	ÂGE MINI.	ÂGE MAXI. 1C1	ÂGE MAXI. 1C2 ET +	ÂGE MAXI.	ÂGE MAXI.	ÂGE MINI.	ÂGE MAXI.
ORGUE INTERPRÉTATION	6	7	18	21	28	20	-	26
ORGUE IMPROVISATION	-	-	-	-	-	-	-	-
GUITARE	6	7	13	16	19	23	-	26
HARPE	6	7	13	16	19	23	-	26
CHANT FEMME	-	17	25	25	27	31	-	29
CHANT HOMME	-	18	28	28	30	34	-	32
THÉÂTRE	13	ÂGE MINIMUM DU CYCLE 1 AU CYCLE 3 : 15					18	25
ÉRUDITION	-	-	-	-	28	30	-	32
VIOLON BAROQUE	6	7	-	-	-	-	-	-
FLÛTE À BEC	6	7	18	21	28	30	-	26
TRAVERSO	6	7	-	-	-	-	-	-
CORNET À BOUQUIN	6	7	-	-	-	-	-	-
VIOLE DE GAMBE	6	7	18	-	-	-	-	-
CLAVECIN	6	7	18	21	28	30	-	26
JAZZ	-	-	30	30	30	30	-	30
DANSE CLASSIQUE	7	8	9	11	16	20	-	22
DANSE CONTEMPORAINE	7	8	9	11	16	20	-	22
DANSE JAZZ	7	8	9	11	16	20	-	22